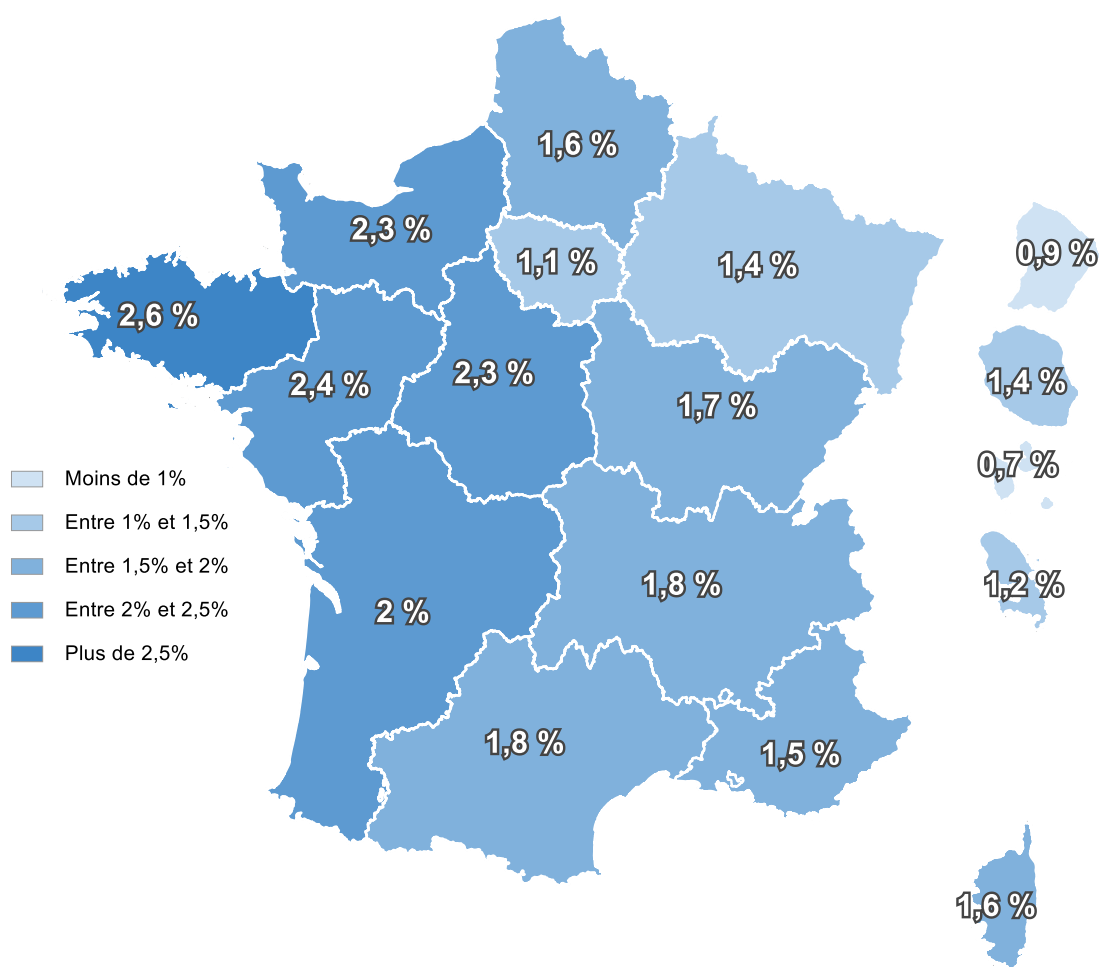


La répartition géographique du nombre d'établissements souligne en outre le poids important des régions de la moitié sud de la France dans les implantations des structures sportives. Les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Corse rassemblent ainsi 44% des structures de la branche.

La part du nombre d'établissements de la branche du sport dans le nombre total d'unités économiques actives de l'ensemble des secteurs est de 1,7%. Ce ratio est légèrement supérieur à la moyenne nationale dans les régions de l'Ouest du territoire (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre Val-de-Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine), plutôt inférieur en Ile-de-France.

Part des établissements du sport sur l'ensemble des établissements en 2021



II. Volet social

Synthèse du volet social

En 2023, 196 538 personnes ont travaillé dans la branche du sport avec une diversité de modes d'intervention

En 2023, le nombre total de personnes passées par la branche au cours de l'année 2023 est estimé à 196 538 dont 155 945 personnes étaient salariées au titre d'un emploi principal (pour les personnes ayant occupé plusieurs postes au cours de l'année, l'emploi principal est l'emploi qui les a le plus rémunérées). La branche du sport se caractérise par une fragmentation importante de l'emploi et par une grande multiplicité des formes d'interventions dans la branche (cumul de plusieurs activités salariées, emplois saisonniers, activités auto-entrepreneuriales...). La pluriactivité y est un phénomène commun : près d'un tiers des salariés déclarent cumuler plusieurs activités professionnelles, dont 11% qui occupent plusieurs contrats salariés et 18% qui cumulent leur activité professionnelle avec une activité auto-entrepreneuriale. Aussi, le nombre de postes occupé a atteint 259 600 en 2023.

La croissance des effectifs demeure soutenue

Entre 2011 et 2021, l'augmentation des effectifs en emploi principal dans la branche a atteint un rythme annuel moyen de +7,0%. Cette progression, liée à la hausse de l'activité, à l'augmentation du nombre de structures dans le champ, ainsi qu'à un rebond post-covid, est très largement supérieure à la moyenne observée dans l'ensemble de l'économie (+0,9%) et à celle de l'ensemble des activités de loisirs (+1,2%). La croissance des effectifs s'est depuis légèrement infléchi, mais demeure soutenue : elle est estimée à +5,1% en 2022 et +3,3% en 2023.

En 2023, le solde entre les entrées et les sorties de la branche s'est établi à plus de 12 500 contrats salariés. La dynamique des recrutements est due notamment à la hausse du nombre de contrats d'alternance proposés par les structures sportives (34% des entrants sont des alternants).

La population salariée est majoritairement jeune et masculine

Les effectifs de la branche du sport sont particulièrement jeunes : les moins de 25 ans comptent pour 29% des effectifs salariés en emploi principal, contre 16% dans l'animation et 14% dans l'ensemble de l'économie. Les effectifs sont majoritairement masculins : le taux de féminisation s'établit à 35% des effectifs (contre 38% en 2011). Ce taux est largement inférieur à la moyenne observée dans l'ensemble de l'économie (49%) ou dans la branche de l'Animation (66%).

Les salariés perçoivent en moyenne 2 517 € brut par mois

En dehors des salariés du sport professionnel dont le mode de rémunération est très spécifique, les salariés de la branche en emploi principal, à temps plein et en CDD ou en CDI, ont perçu un salaire mensuel brut moyen de 2 596 € en 2023 (2 648 € pour les CDI). 55% d'entre eux ont perçu au moins une prime au cours de l'année, pour un montant annuel brut moyen s'élevant à 1 468 €, portant le salaire annuel brut moyen à 31 960 €.

Le rapport de branche met en évidence l'existence de nombreux écarts de rémunération en fonction de l'âge des salariés (le salaire moyen augmente avec l'âge), de leur contrat de travail (les salariés en CDI perçoivent en moyenne une rémunération supérieure à ceux en CDD) ou du métier exercé (les salariés évoluant dans la famille des métiers de la direction, de la gestion et de l'administration sont mieux rémunérés que ceux évoluant dans la famille de l'encadrement des activités physiques et sportives).

Malgré une amélioration, des fragilités continuent de subsister

Les fragilités déjà mises en évidence dans le rapport de branche précédent continuent de subsister. Parmi celles-ci, il faut souligner le fait que le nombre d'emplois fragiles et/ou de courte durée est encore important. Pour illustrer cette part d'emplois fragiles, deux indicateurs nous semblent intéressants :

La part élevée de salariés de la branche du sport en emploi principal évoluant à temps partiel (28%).

Cette proportion, si elle reste importante et supérieure à celui du reste de l'économie (17%), est toutefois en net recul sur le temps long puisqu'elle était de 39% en 2011.

La part significative de salariés en situation de pluriactivité⁶. Près d'un salarié sur trois indique ainsi être en situation de pluriactivité professionnelle, ce qui induit de fait une fragmentation de l'emploi sportif.

Par ailleurs, si la branche est attractive et présente un solde d'emploi positif, cela ne doit pas masquer que le turnover reste élevé (28% au niveau de la branche dans son ensemble), en particulier chez les salariés les plus jeunes de la branche : **le taux de turnover chez les salariés âgés de moins de 25 ans s'établit à 50%**, ces derniers représentant 40% des départs. L'ancienneté moyenne des salariés de la branche s'établit à 4,9 ans tous contrats confondus et le renouvellement des effectifs s'avère très rapide : 36% des salariés en emploi principal occupent leur poste depuis moins de 12 mois. **La branche continue donc de faire face à un vrai enjeu de fidélisation de ses salariés.** Une problématique d'autant plus complexe qu'elle continue en parallèle de faire face à des problématiques de tension de recrutement, notamment au sein de la famille de métiers « cœur de branche » de l'encadrement des activités physiques et sportives.

⁶ Les salariés pluriactifs sont les salariés qui cumulent plusieurs activités professionnelles. On distingue trois types de pluriactivité :

- Les « pluriactifs salariés uniquement », qui ont au moins deux contrats de travail salarié (dont au moins un dans la branche du sport);
- Les « pluriactifs salariés et autoentrepreneurs », qui ont au moins deux contrats de travail salarié (dont au moins un dans la branche du sport) et exercent aussi une activité en tant qu'autoentrepreneurs sportifs ;
- Les « mono-actifs salariés et autoentrepreneurs », qui n'ont qu'un contrat de travail salarié dans la branche du sport mais qui exercent aussi une activité en tant qu'autoentrepreneurs sportifs.

1. L'estimation des effectifs salariés de la branche du sport

► Définitions, point méthodologique et matériaux mobilisés

La branche du sport se caractérise par la multiplicité des formes d'intervention de la part des professionnels : certains salariés sont en emploi principal permanent, tandis que d'autres interviennent de manière très occasionnelle. Les professionnels sont également très souvent en situation de pluriactivité, cumulant plusieurs emplois salariés à l'intérieur de la branche ou cumulant un ou plusieurs emploi(s) dans la branche avec un autre emploi en dehors de la branche professionnelle du sport.

L'emploi salarié est défini dans le présent rapport autour de quatre niveaux complémentaires d'analyse.

Définitions

Les postes occupés correspondent à l'ensemble des interventions dans la branche, y compris celles de très faible intensité.

Si un salarié travaille dans plusieurs établissements différents au cours d'une année, il est comptabilisé plusieurs fois.

Le nombre de salariés ayant travaillé dans une structure de la branche correspond à l'ensemble des intervenants de la branche après dédoublement des interventions d'un même salarié au cours de l'année.

Si un salarié travaille dans plusieurs établissements différents au cours d'une année, il n'est comptabilisé qu'une seule fois.

Les postes non annexes correspondent aux intervenants dans une structure de la branche au cours d'une année, lorsqu'il s'agit d'un emploi principal y compris sur une durée réduite ou un faible volume d'heure.

Si un salarié travaille dans plusieurs établissements différents au cours d'une année, son emploi principal est son poste le plus rémunérateur.

Les salariés en emploi principal correspondent aux intervenants dans une structure de la branche au cours d'une année, lorsqu'il s'agit d'un emploi principal « significatif ».

Un emploi principal est considéré comme « significatif » s'il se situe au-dessus de certains seuils de rémunération et de volume de travail (rémunération nette annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels OU durée d'emploi supérieure à 30 jours ET 120 heures ET 11,5 heures par jours au cours de l'année.

Dans le volet social et plus généralement dans l'ensemble du rapport de branche, l'échelon d'analyse privilégié est celui des salariés en poste non annexe.

La compilation des déclarations DADS permet d'estimer le nombre d'intervenants dans une structure de la branche du sport au cours de l'année 2021, dernière année disponible pour cette source essentielle.

L'adoption du nombre de postes non annexes pour rendre compte des effectifs salariés de la branche professionnelle du sport, qui s'établit à 143 760 en 2021, apparaît comme une solution qui permet à la fois d'intégrer les emplois de faible intensité tout en mettant de côté les interventions secondaires.

En associant les données issues du questionnaire AFDAS à destination des salariés, indiquant que 14% des salariés occupaient plus d'un emploi salarié dans la branche (avec 2,5 emplois par salarié en moyenne), avec le nombre de postes, **on estime à 181 181 le nombre de personnes passées par la branche en 2021, en y incluant les postes à faible et très faible volume d'heures.**

Estimation des effectifs salariés de la branche en 2021



239 292 postes correspondant à l'ensemble des intervenants dans une structure de la branche au cours de l'année 2021, y compris lorsqu'il s'agit d'interventions correspondant à un emploi secondaire sur une durée réduite ou un faible volume d'heure



181 181 postes correspondant à l'ensemble des intervenants dans une structure de la branche au cours de l'année 2021, en **dédoublonnant** les postes correspondant à des interventions d'un même salarié dans plusieurs structures



143 760 postes non annexes correspondant aux intervenants dans une structure de la branche au cours de l'année 2021, lorsqu'il s'agit d'un **emploi principal même sur une durée réduite** ou un faible volume d'heure



113 748 emplois principaux dans une structure de la branche au cours de l'année 2021, qui satisfont les conditions de durée, de volume d'heure et de rémunération, à savoir si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels et si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour

Source : Fiche DADS 2021

► **Les effectifs salariés**

L'agrégation des déclarations sociales n'étant disponible que jusqu'à l'année 2021, il est nécessaire de mobiliser d'autres sources pour produire une estimation plus récente.

L'Acoss compile les Déclarations Sociales Nominatives de façon trimestrielle, ce qui permet de disposer des évolutions des effectifs salariés jusqu'en 2022 pour l'ensemble des secteurs d'activités au niveau de la NAF-732. Il est donc possible d'estimer l'évolution de l'emploi salarié de la branche du sport à partir des variations pondérées des effectifs dans les principaux secteurs détaillés qui la composent. Cette estimation est ainsi évaluée à +5,1% en 2022, chiffre dynamique et encore probablement marqué par la reprise post-covid.

Pour 2023, l'Urssaf produit des estimations de l'emploi salarié trimestriel à un niveau légèrement plus agrégé (NAF-88) dans lequel le secteur regroupé comprend également les activités de loisirs. À partir de cette source, en appliquant le différentiel structurel d'évolution entre les activités de sport et de loisirs, on estime l'évolution de l'emploi salarié dans la branche du sport à +3,3% en 2023.

Sur la base de cette méthode, le nombre de salariés en emploi principal dans la branche du sport est estimé à 155 945 en 2023 et le nombre de personnes étant passées par la branche est estimé à 196 538.

Estimation des effectifs intervenants dans les structures de la branche du sport

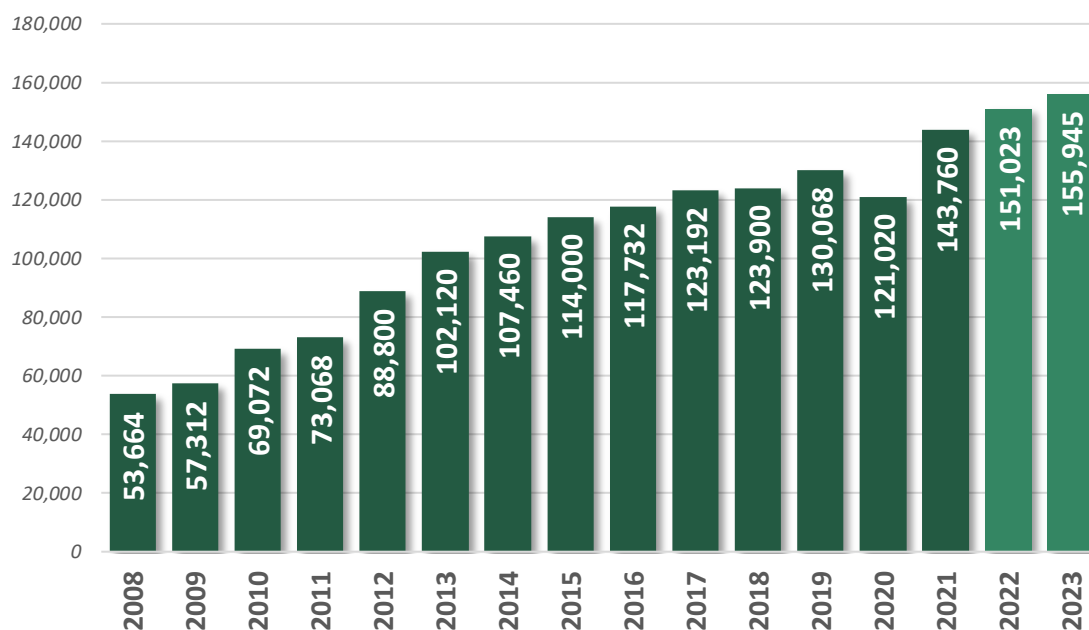
	DADS publiées (2018)	DADS publiées (2021)	Estimation 2023	dont présents au 31/12/23	en ETP (2023)
Ensemble des postes	220 716	239 292	259 574	128 058	78 204
Ensemble des personnes passées par la branche	138 400	181 181	196 538	-	78 204
Salariés en emploi principal	123 900	143 760	155 945	117 453	73 714
Salariés en emploi principal significatif	95 484	113 748	123 389	95 936	65 419

Source : Traitements Quadrat-études, Fiche DADS 2021

La trajectoire toujours fortement croissante du nombre de salariés dans le sport

L'augmentation des effectifs a atteint un rythme de croissance annuel moyen de +4,3% entre 2013 et 2023, une progression très largement supérieure à l'ensemble de l'économie (+0,9%) et même à l'ensemble des activités de loisirs (+1,2%).

Évolution des effectifs salariés de la branche du sport



Source : DADS 2008-2021

Le rattachement à la branche professionnelle de structures précédemment dispersées dans d'autres champs conventionnels a contribué à cette progression, mais celle-ci a été soutenue de manière continue par la massification et la démocratisation de la pratique sportive.

La hausse récente des effectifs bénéficie également d'un effet de base post crise sanitaire puisque, après un recul de l'emploi salarié de 7,0% en 2020, les effectifs repartaient fortement à la hausse (+18,8%) en 2022.

La croissance estimée sur les dernières années (+5,1% en 2022 et +3,3% en 2023) traduirait donc plutôt une inflexion dans la progression de longue période de l'emploi de la branche du sport.

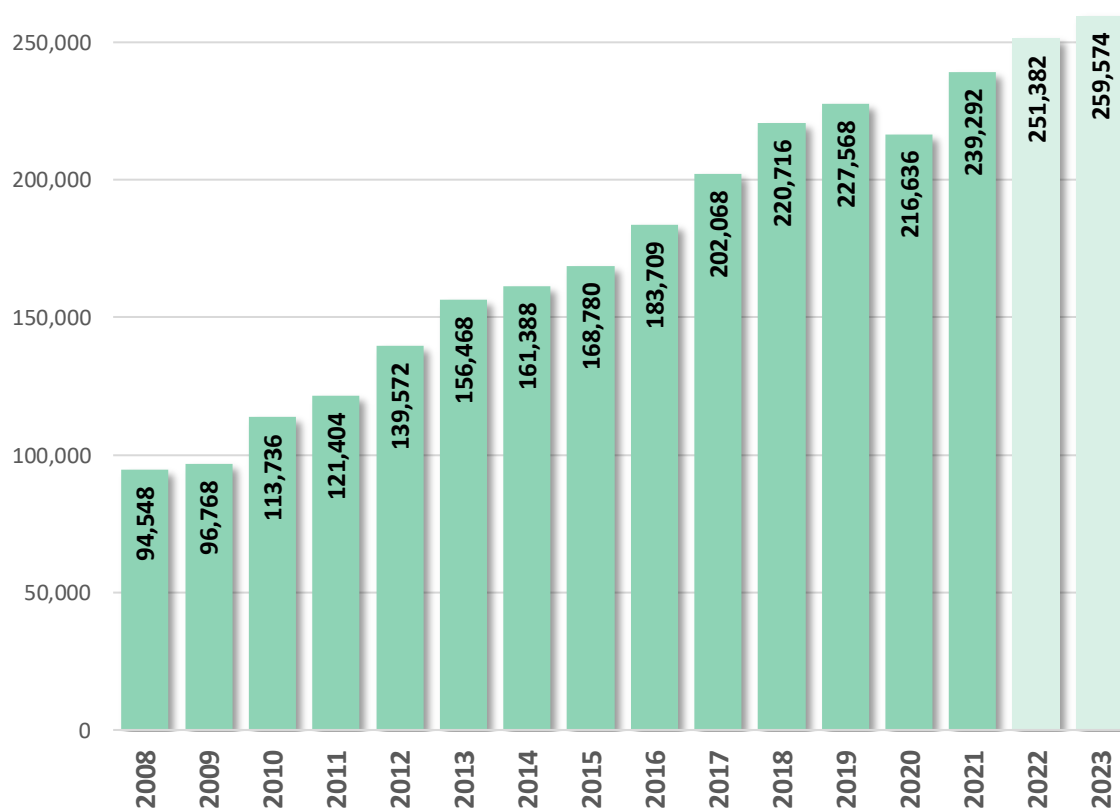
Sur les 10 dernières années, une croissance moyenne du nombre de postes de +5,1% par an dans la branche du sport

En 2021, le nombre de postes occupés a atteint 239 300, en forte croissance (+10,5%) à la sortie de la crise sanitaire.

Sur les 10 dernières années, la croissance du nombre de poste s'est faite à un rythme plus soutenu (+5,1% en moyenne par an) que la croissance du nombre de salariés en emploi principal (+4,3% en moyenne par an).

Entre 2008 et 2021, le nombre de postes a donc été multiplié par 2,7 dans la branche du sport. C'est beaucoup plus que ce qui est observé dans la branche Eclat, où le nombre de poste a été multiplié par 1,4 sur la même période, et dans l'ensemble de l'économie (x1,2).

Évolution du nombre de postes occupés dans la branche du sport



Source : DADS 2008-2021

196 538 salariés ont évolué dans la branche du sport au cours de l'année 2023

Au-delà du nombre de postes, qui comptabilise plusieurs fois les salariés étant intervenus dans plusieurs établissements différents au cours de l'année, il est intéressant de s'intéresser au volume total de personnes ayant évolué dans la branche du sport au cours d'une année donnée. Cet indicateur s'avère intéressant à deux titres : d'une part, car il évite des doubles-comptes en ne comptabilisant une personne qui interviendrait sur plusieurs établissements une seule fois ; d'autre part, car il intègre pleinement (plus que le nombre de salariés en emploi principal) les fluctuations du volume d'emploi (notamment en lien avec la saisonnalité de certaines activités). Sur la base des données statistiques et de l'enquête déployée auprès des salariés, il apparaît que 196 538 personnes ont évolué au sein de la branche du sport, parmi lesquelles plus de 155 945 en emploi principal.

► Les autoentrepreneurs et les travailleurs indépendants

Depuis la création du statut en 2009, le sport a constitué un terrain de développement important pour l'auto-entreprenariat.

La Dares recense ainsi près de 65 000 autoentrepreneurs en 2023 dans les activités sportives parmi lesquels 41 827 sont économiquement actifs.

L'augmentation du nombre d'autoentrepreneurs apparaît ainsi dynamique et régulière en progression annuelle moyenne de +10% sur la décennie 2013-2023. Elle adopte le profil de l'emploi salarié de la branche du sport et il est difficile de mettre en évidence un quelconque effet de substitution entre les deux formes d'emplois pendant cette période de croissance dynamique.

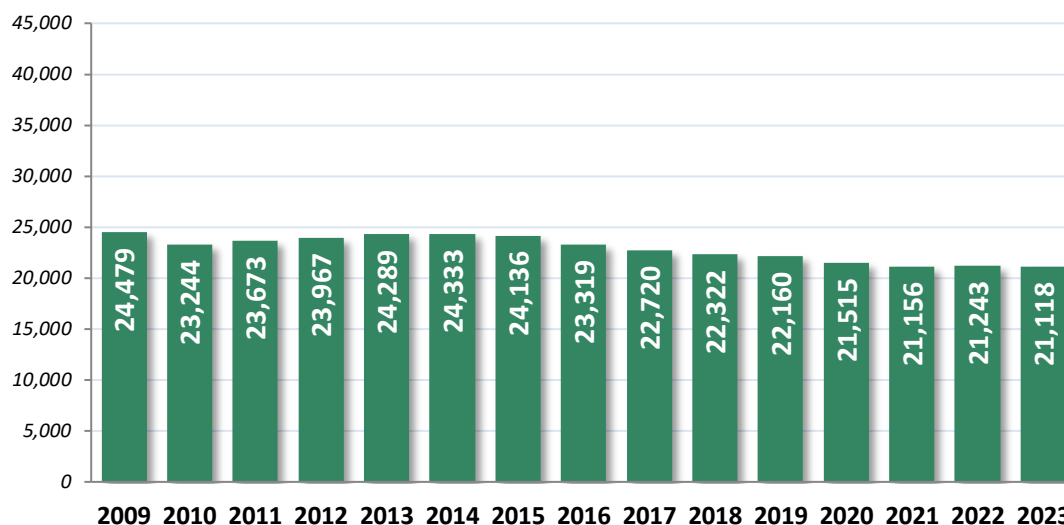
D'autre part, 21 118 travailleurs indépendants interviennent dans le domaine des activités sportives. À l'inverse, ce statut de travailleur indépendant affiche une très légère érosion de ces effectifs (-1,1% en TCAM sur les dix dernières années).

Autoentrepreneurs économiquement actifs dans les activités sportives



Source : Base Travailleurs indépendants et autoentrepreneurs (2009-2023), France Travail

Travailleurs indépendants dans les activités sportives



Source : Base Travailleurs indépendants et autoentrepreneurs (2009-2023), France Travail

25 916 salariés sont aussi autoentrepreneurs ou travailleurs indépendants en 2023

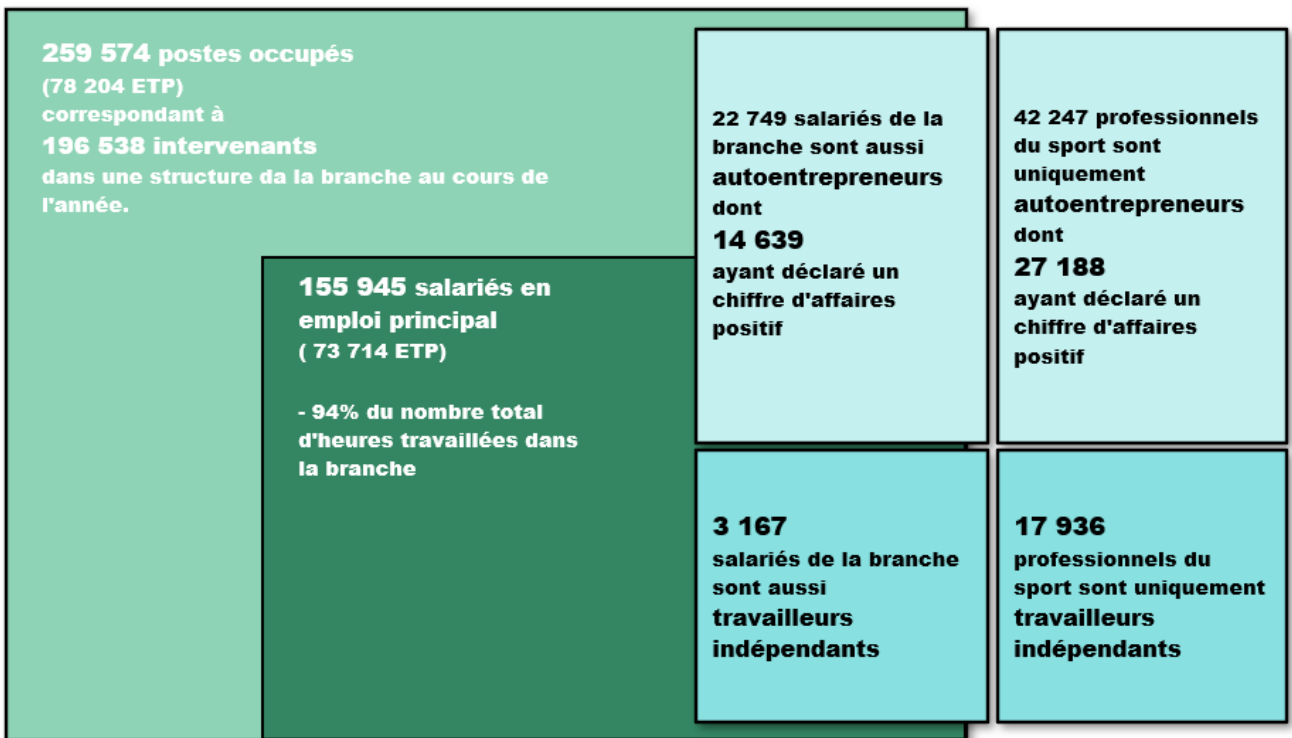
Au sein de la branche du sport comme dans d'autres secteurs de l'économie, un nombre croissant de salariés cumule une activité salariée avec une activité indépendante, sous statut d'auto-entrepreneur ou de travailleur indépendant.

Ainsi, 62 945 autoentrepreneurs et travailleurs indépendants actifs étaient inscrits auprès de l'Urssaf en 2023, dans la catégorie d'activité « Activités sportives ». En 2021, l'Urssaf estimait que 35% des autoentrepreneurs et 15% des travailleurs indépendants du sport étaient aussi salariés (proportion similaire à celle retrouvée dans les enquêtes).

On estime ainsi que :

- 22 749 salariés de la branche sont aussi autoentrepreneurs ;
- 3 167 salariés de la branche sont aussi travailleurs indépendants.

Synthèse des effectifs en 2023



Sources : DADS 2021, Base Travailleurs indépendants et autoentrepreneurs (2009-2023), enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

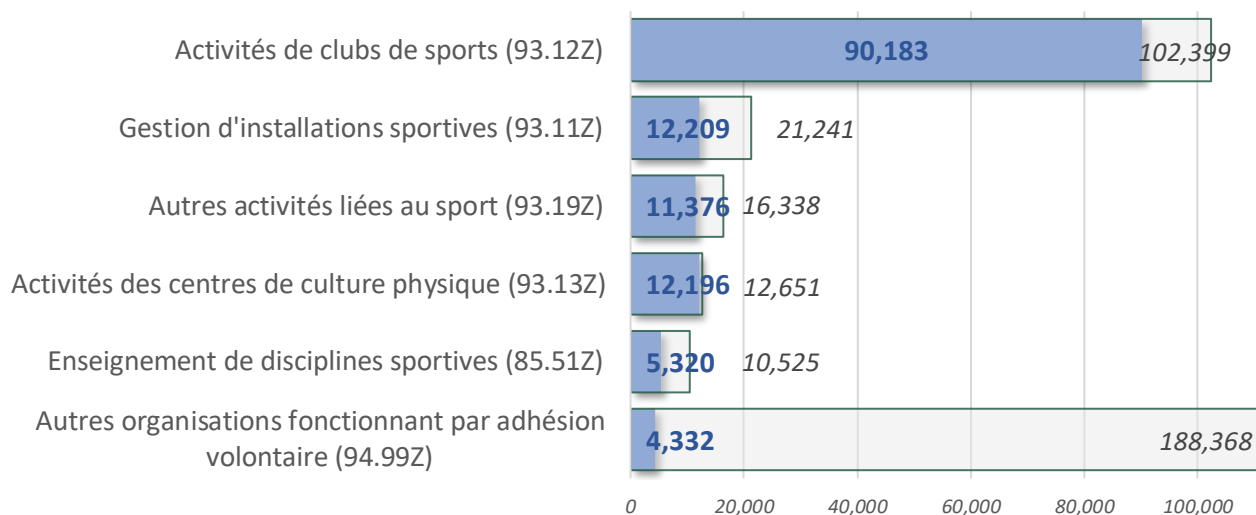
Les effectifs selon les activités principales (NAF) en 2021

Les salariés de la branche du sport exercent pour une large majorité dans des structures dont l'activité principale correspond aux activités sportives au sens de la nomenclature d'activités la plus détaillée (NAF-732).

Ainsi, 88% des salariés exerçant dans un club de sport (Naf 93.12Z) sont affiliés à la branche du sport. Cette proportion atteint 96% dans les centres de culture physique (Naf 93.13Z). Au total, dans les cinq principaux secteurs d'activités sportives, le taux de couverture par la branche du sport est de 80% en 2021.

La couverture par la branche du sport a fortement progressé au cours des dernières années. En effet, la proportion de salariés des secteurs du sport appartenant à la branche du sport n'était que de 63% en 2014 lors de la dernière édition du rapport de branche du sport.

Effectifs salariés de la branche du sport dans les principaux secteurs de la NAF



Source : Fiche DADS 2021

Les effectifs selon les types de structures en 2023

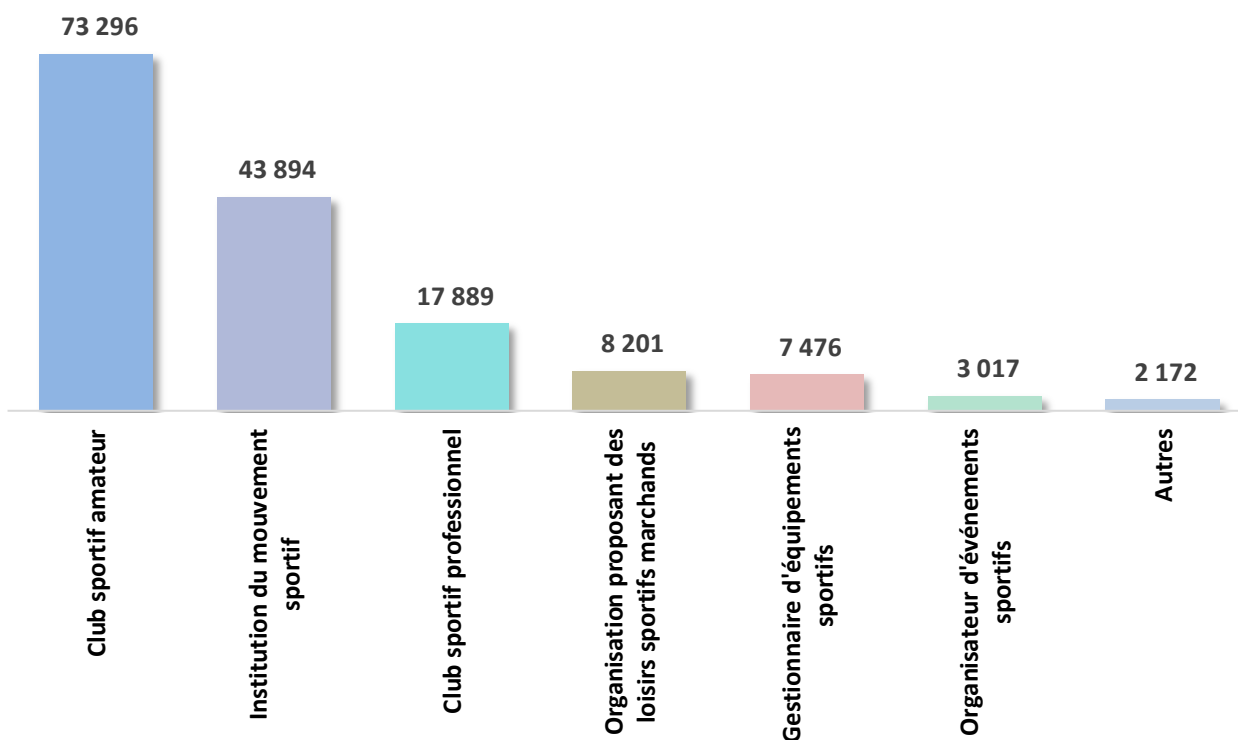
Près de la moitié des salariés de la branche du sport exercent dans un club sportif amateur (47%) en faisant, de loin, le premier type de structures employeurs de la branche professionnelle.

Les institutions du mouvement sportif (fédérations sportives et leurs organes déconcentrés, ligues de sport professionnel) employaient 43 894 personnes, soit 28% des effectifs salariés, suivies par les clubs sportifs professionnels, qui emploient 11% des effectifs.

A noter : Les fédérations sportives et leurs organes déconcentrés (ligues régionales, comités départementaux, ...) emploient significativement plus de salariés dans les postes de « direction », de « formation » et de « développement » que les associations sportives locales qui en raison d'une masse critique inférieure et de besoins centrés sur la pratique sportive, privilégient (lorsqu'elles le peuvent) le recrutement de professionnels de l'encadrement sportif.

Les autres catégories rassemblent un nombre moins important de salariés avec, par ordre décroissant, les organisations proposant des loisirs sportifs (5%), les gestionnaires d'équipements sportifs (5%) et les organisateurs d'événements sportifs (2%).

Effectifs salariés de la branche du sport selon le type de structure



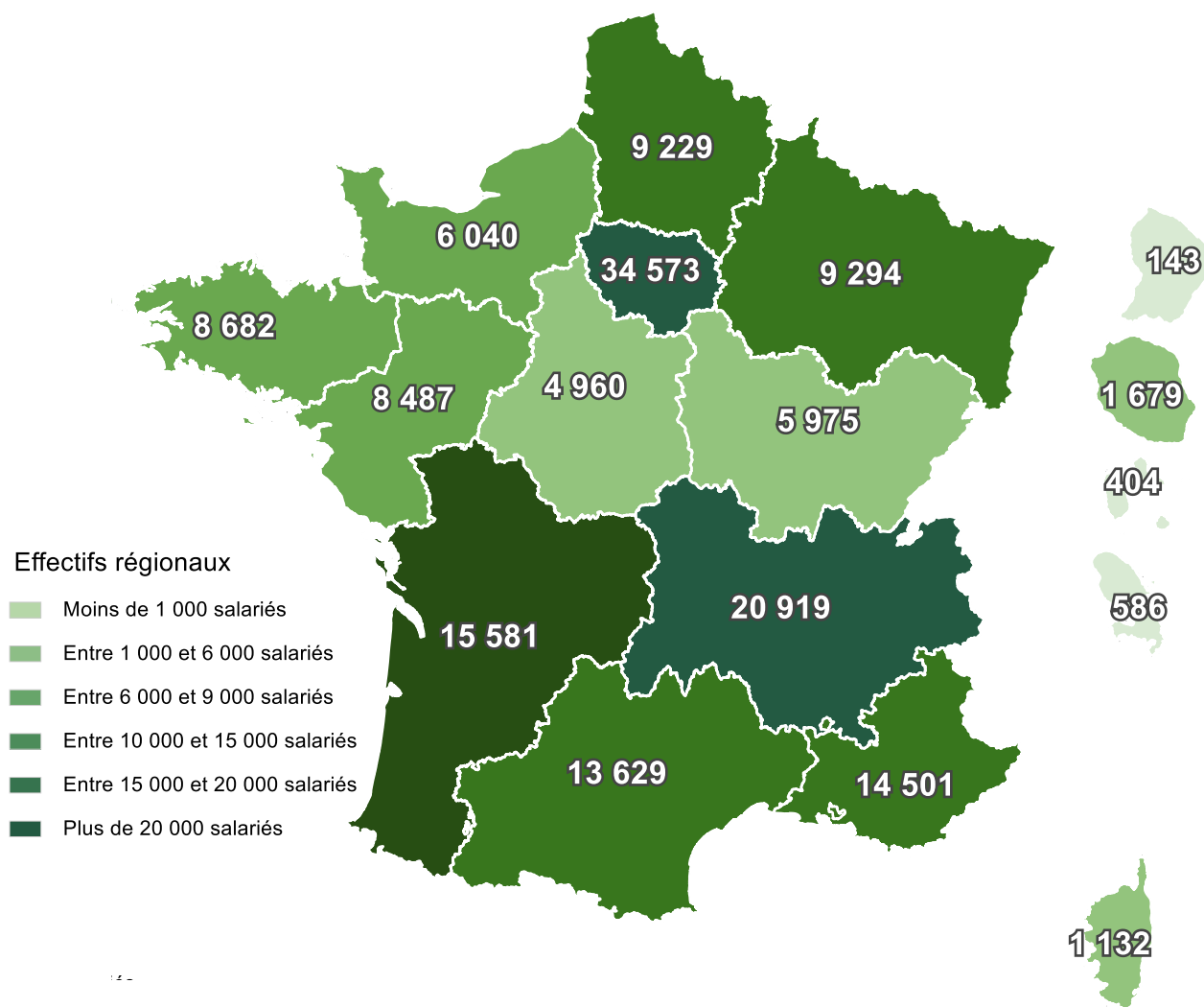
Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

2. Les caractéristiques des salariés de la branche

► Répartition géographique des salariés

Les salariés de la branche du sport sont présents sur l'ensemble du territoire. Sans surprise, ils sont plus nombreux dans les régions les plus densément peuplées : l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Répartition géographique des salariés en emploi principal en 2023



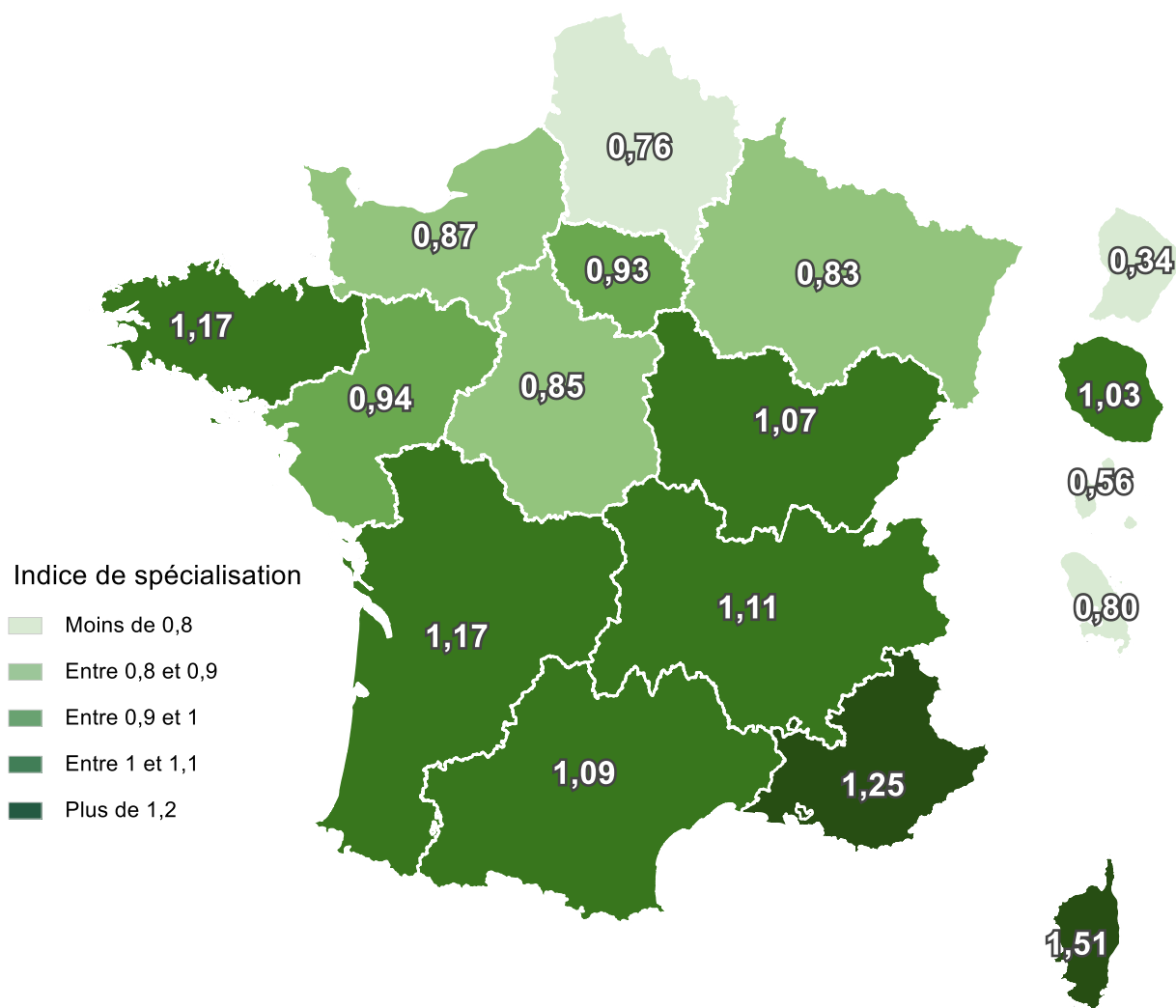
Source : DADS 2021, extrapolation Quadrat-études 2023

La répartition numérique des salariés par région à elle seule ne rend pas compte de la spécialisation des territoires (le nombre de salariés du sport est plus élevé dans les régions les plus peuplées). On utilise ainsi l'indicateur de spécialisation, qui rapporte le poids du territoire dans l'emploi sportif, relativement au poids du territoire dans l'emploi de l'ensemble de l'économie.

Par exemple, si un territoire rassemble 1% des salariés du sport mais seulement 0,5% des salariés tous secteurs confondus, alors son indice de spécialisation est de 2.

On considère généralement qu’au-dessus du seuil de 1, le territoire est spécialisé. Sur la base de cet indicateur, les régions PACA (1,25), la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine (1,17), Auvergne-Rhône-Alpes (1,11) et la Bourgogne-Franche-Comté (1,07) présentent une spécialisation dans le sport.

Indice de spécialisation géographique des salariés de la branche en 2023



Source : DADS 2021, extrapolé 2023

Des différences d’opportunités professionnelles à l’échelle infrarégionale

Au-delà de la spécialisation régionale, des écarts en matière d’opportunités de travail sont constatés par les parties prenantes de la branche. En effet, on distingue les pôles urbains fortement peuplés, au sein desquels une partie des clubs associatifs atteignent une taille suffisante pour devenir employeurs et où les structures marchandes se développent fortement. Les possibilités d’emploi de ces territoires sont plus importantes, en particulier pour les encadrants sportifs, que dans les zones rurales.

À l'inverse, dans les zones les moins densément peuplées, les professionnels de la branche s'exposent plus souvent à un déficit d'offre de travail, et sont davantage contraints de morceler leurs interventions auprès de différents employeurs, cela en dégradant leurs conditions de travail du fait de :

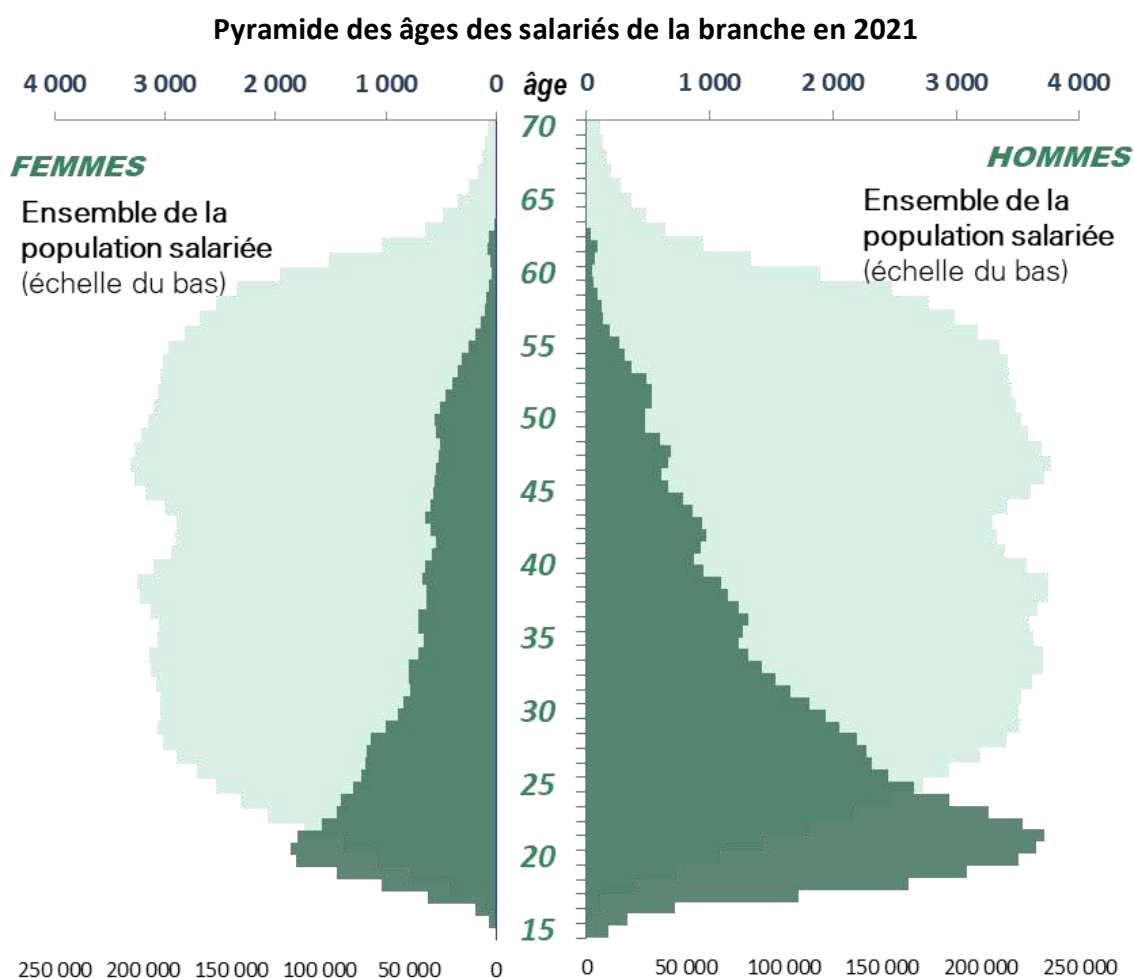
- La démultiplication des déplacements entre les différents lieux d'intervention professionnelle, élément rendu d'autant plus difficile par les temps de transport (et les coûts afférents) que cela suppose ;
- Le volume d'heures de travail réduit, mais réparti sur des amplitudes horaires très larges quotidiennement ;
- La lourdeur administrative et une forme de précarité de l'emploi associées à la multiplicité des contrats de travail et des employeurs.

► **Age et ancienneté**

L'âge moyen des salariés se stabilise à 34 ans

La population salariée en emploi principal est plutôt jeune et masculine :

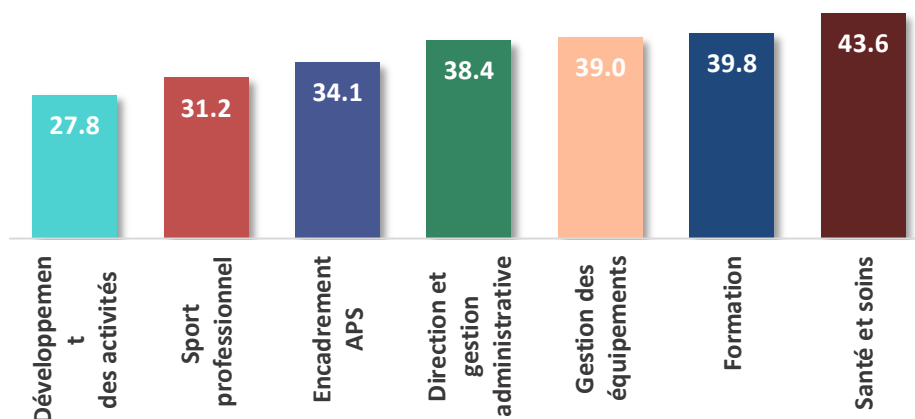
- L'âge moyen est estimé à 34,2 ans en 2023 (contre 33,9 en 2021).
- La part des salariés âgé de moins de 25 ans atteint 29% en 2023 dans la branche du sport, contre 16% dans la branche ECLAT (Animation) et 14% pour l'ensemble de l'économie.



Source : DADS 2021

L'âge moyen des salariés varie fortement en fonction des familles de métiers auxquelles ils appartiennent : ils ont en moyenne 28 ans dans les métiers du développement des activités, contre près de 40 ans dans ceux de la gestion des équipements et de la formation.

Age moyen des salariés selon la famille de métier



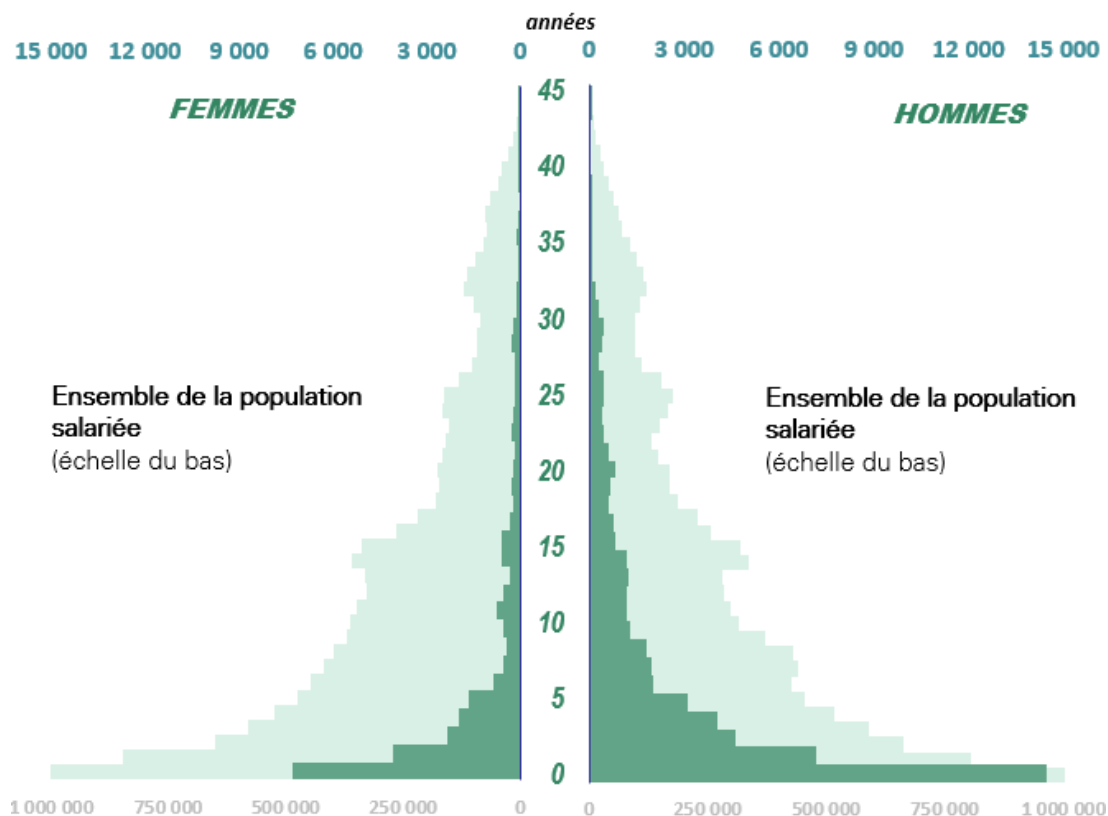
Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

L'ancienneté moyenne des salariés en CDI s'établit à 6,7 ans

En 2023, l'ancienneté moyenne des salariés de la branche s'est établie à 4,6 ans (4,4 ans pour les hommes et 4,9 ans pour les femmes), tous contrats confondus. En ne considérant que les contrats CDI, l'ancienneté moyenne s'établit à 6,7 ans.

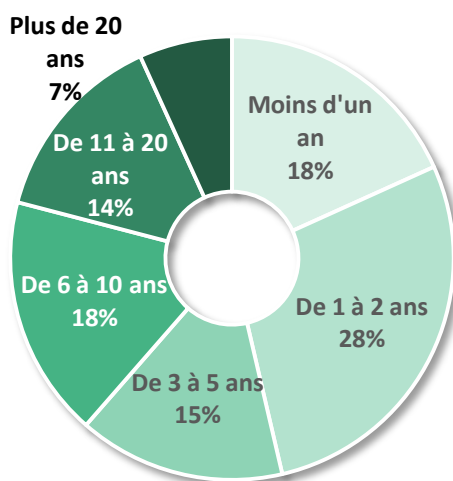
Le renouvellement des effectifs est très rapide : 36% des salariés en emploi principal occupent leur poste depuis moins de 12 mois.

Pyramide de l'ancienneté des salariés en CDI de la branche en 2023



Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

Répartition des salariés en CDI par ancienneté

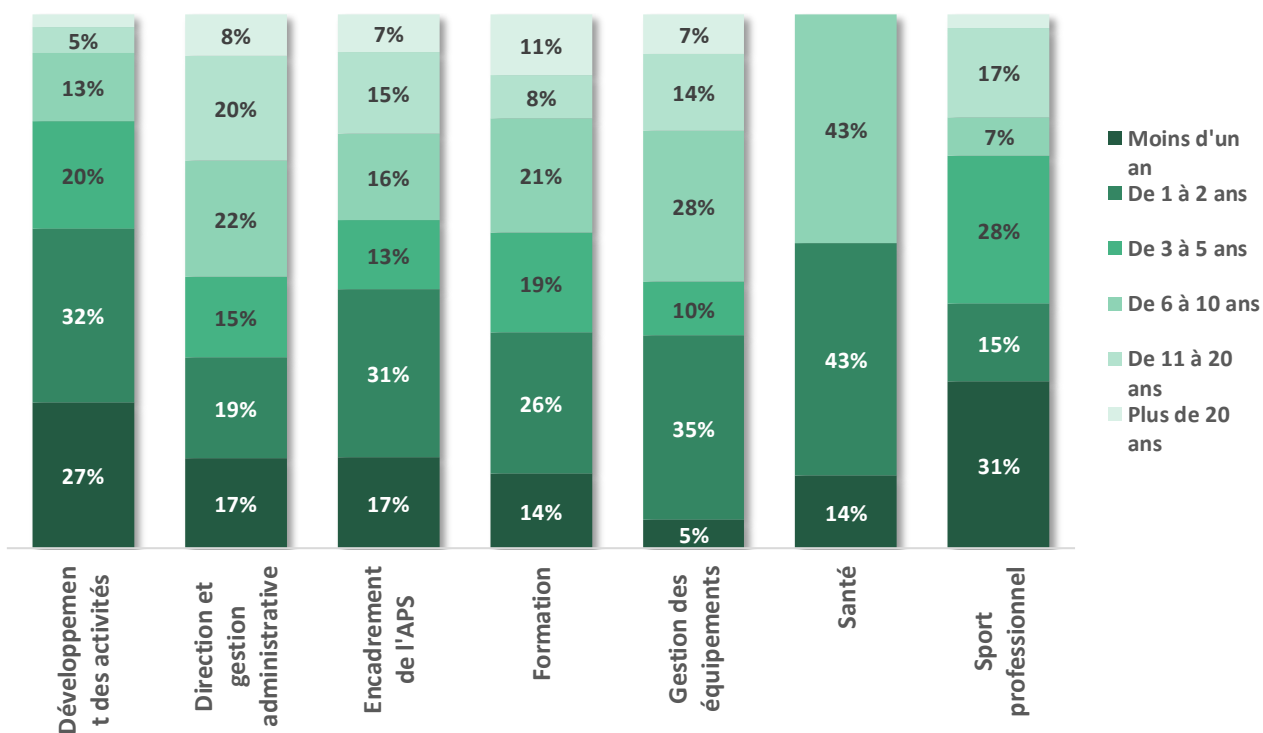


Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024

L'ancienneté est très faible dans le développement des activités et dans la santé et les soins

L'ancienneté moyenne en CDI présente de fortes disparités selon la famille de métier au sein de laquelle évoluent les salariés : elle atteint son maximum pour les métiers de la direction, de la gestion et de l'administration (7,6 ans) contre moins de 3,5 ans dans les métiers de la santé et du soin ainsi que dans ceux du développement, ces derniers métiers étant plutôt en émergence et en croissance au sein de la branche du sport.

Ancienneté des salariés en CDI par famille de métier



Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, Quadrat-études, 2024